



**HAL**  
open science

## Quel genre de violence? Usages féministes des recherches en sciences sociales portant sur les violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime.

Julie Mazaleigue-Labaste

### ► To cite this version:

Julie Mazaleigue-Labaste. Quel genre de violence? Usages féministes des recherches en sciences sociales portant sur les violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime.. 2013, 2013, Québec, Canada. halshs-01989453

**HAL Id: halshs-01989453**

**<https://shs.hal.science/halshs-01989453>**

Submitted on 22 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Quel genre de violence ?*

*Usages féministes des recherches en sciences sociales portant sur les violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime ».*

Version auteur de Mazaleigue-Labaste 2013. « Quel genre de violence ? Usages féministes des recherches en sciences sociales portant sur les violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime », destiné initialement aux Actes du colloque international *Les frontières du privé et du politique : violences conjugales, sexuelles et politiques*, 81<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Québec (Université Laval), 2013, jamais parus.

### *Introduction*

L'objet de cet essai est d'explorer les enjeux politiques féministes de la prise en compte des violences ne correspondant pas au schéma homme agresseur / femme victime, de l'intime au politique<sup>1</sup>. Ces violences « alternatives » ont posé et posent encore aux approches féministes une question délicate voire périlleuse, pour reprendre les termes de Coline Cardi et Geneviève Pruvost<sup>2</sup>. Les rendre visibles, c'est en effet aborder des situations dans lesquelles des femmes sont violentes et des situations dans lesquelles des hommes sont victimes de violence. Or la prise en compte de ces situations semble *a priori* mettre à mal les luttes contre les violences envers les femmes. Car en dépit des agendas socio-politiques nationaux et internationaux et de l'immense travail réalisé par les intervenant.e.s de terrain depuis les années 1970, la reconnaissance et la prise en charge institutionnelle, sociale, psychologique et médicale des femmes victimes de violences masculines restent encore très limitées. Alors, parler de violences commises par des femmes, de violences subies par des hommes, n'est-ce pas remettre en question les fondements même de cette tâche qui reste encore en chantier ? Pire, n'est-ce pas faire le jeu des antiféministes et masculinistes, qui instrumentalisent les cas de femmes agresseuses et d'hommes victimes afin de promouvoir leur idéologie inégalitaire ?

Je soutiendrai le point de vue opposé : il est non seulement utile, mais nécessaire pour le féminisme de prendre en compte les violences alternatives au schéma homme agresseur /

---

1. On trouvera une réflexion parallèle à ce travail, mais centrée autour de la distribution genrée du traitement juridique et judiciaire des violences sexuelles dans MAZALEIGUE-LABASTE Julie, 2011. « Viols et genres. Fonctions du droit et des procédures judiciaires dans la construction et la déconstruction des paradigmes de l'épistémologie du genre », dans *Jurisprudence. Revue critique*, 2, p. 229-246.

2. CARDI Coline, PRUVOST Geneviève, 2012, « Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques » dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 13-63 : p. 59.

femme victime. Pour ce faire, je m'attacherai de manière centrale à l'objet le plus politiquement problématique : la violence des femmes. D'abord parce que c'est celui qui suscite le plus de controverses au sein des militant.e.s féministes. Ensuite, parce que montrer la nécessité de traiter la violence des femmes *d'un point de vue féministe* entraîne une série de conséquences sur la nécessité de prendre en compte *du même point de vue féministe* d'autres violences, en particulier les rapports de violence dans des contextes gays et lesbiens ainsi que celles qui touchent les trans et intersexes. Toutes ces situations partagent en effet un point commun. Elles nous contraignent à réfuter un schéma essentialiste et différentialiste sous-tendant l'appréhension des violences qui guide encore de nombreuses recherches mais aussi les pratiques policières, judiciaires et sociales : les femmes seraient par nature des victimes de violences parce que passives, et les hommes par nature leurs agresseurs parce qu'actifs.

### *1. Etat des lieux*

Un rapide état des lieux (qui ne prétend pas à l'exhaustivité du bilan historiographique) des recherches menées en sciences humaines et sociales avec une perspective féministe met en évidence un élément essentiel : les violences commises par les femmes, auparavant point aveugle voire « tabou »<sup>3</sup>, sont devenues des objets de recherches reconnus et légitimes.

Un champ de recherche en sciences sociales sur les violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime a commencé à se développer dès les années 1970 en France et en Amérique du Nord. Néanmoins, leur reconnaissance a été plus tardive (dans les années 1990 et même 2000 en France), pour des raisons liées au contexte des luttes. Historiquement, l'objectif prioritaire des luttes féministes durant les années 1970 était de dénoncer les violences faites aux femmes dans le cadre global des oppressions dont elles étaient victimes, et de revendiquer des innovations sociales, politiques, juridiques et judiciaires dans la prise en charge de ces violences dont il faut rappeler l'immense déni dont elles ont pu faire l'objet. Comme le rappelle Arlette Farge dans la préface qu'elle a dédiée au bel ouvrage collectif *Penser la violence des femmes*, un risque stratégique objectif explique les réticences des féministes à s'emparer du sujet, et même une forme de déni : n'était-ce pas nuire à la cause des femmes, déjà si difficile à défendre, que de mettre en évidence les situations dans lesquelles elles n'étaient pas victimes ?<sup>4</sup>

---

3. Le terme revient très souvent sous la plume des chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales.

4. FARGE Arlette, 2012. « Préface », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012, p. 9-12.

La donne a cependant changé. D'une part, la reconnaissance progressive au niveau national et international des violences commises envers les femmes et la mise en place d'agendas politiques et législatifs a ouvert la possibilité de prendre en compte d'autres violences. De l'autre, le développement de l'histoire des femmes et des études de genre au cours des années 1980 et 1990 a conduit à multiplier et diversifier les objets d'études. Sont devenues visibles les situations où les femmes étaient autrices ou les hommes victimes, les violences dans des cadres gays et lesbiens, et celles visant les trans' et intersexes. Les recherches en études de genre ont aussi permis de renforcer et de légitimer une thèse qui était au principe d'une partie des recherches des historiennes et chercheuses en sciences sociales : l'idée d'une construction sociale et politique des identités genrées et des systèmes de relations entre hommes et femmes, contre le point de vue essentialiste faisant des phénomènes sociaux des faits de nature. On peut ainsi résumer les principales directions selon lesquelles se sont développées les recherches sur la violence des femmes d'un point de vue féministe depuis les années 1970 : l'axe historien, celui des sciences sociales, et celui des sciences politiques.

Comme l'ont récemment souligné Coline Cardi et Geneviève Pruvost, ce fut d'abord l'histoire des pratiques d'enfermement carcérales et hospitalières et des pratiques pénales appliquées aux femmes qui conduisit à l'histoire de la criminalité et des déviations des femmes<sup>5</sup>. Les travaux se sont largement diversifiés depuis : ils portent autant sur les violences domestiques et intimes y compris dans des contextes lesbiens<sup>6</sup>, la place des femmes dans les conflits armés et sociaux (émeutiers, révolutionnaires, militantes armées, résistantes)<sup>7</sup>, dans leur rapport à la violence dite légitime (les violences d'État : place des femmes dans les armées et femmes soldats, féminisation des professions liées à l'ordre public)<sup>8</sup> que sur les représentations des femmes violentes<sup>9</sup>.

---

5. Pour exemple, les travaux de Michelle Perrot dans les années 1970, et aux travaux de Yannick Ripa en histoire de la psychiatrie sur les femmes internées dans les années 1980.

6. On trouvera un état des lieux des études en sciences sociales depuis les années 1990 dans WATREMEZ Vanessa, « La violence dans les relations lesbiennes : recension des récits », 2012, dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012, p. 220-230.

7. Pour exemples en France, FARGE Arlette, « Evidentes émeutiers », dans DAVIS Z. Nathalie, FARGE Arlette (dir.), 2002. *Histoire des femmes en Occident III, XVIe-XVIIIe s.*, Perrin, Paris, p. 555-575 ; MARTIN Jean-Clément, 2008. *La révolte brisée, femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Armand Colin, Paris ; BUGNON Fanny, 2009. « Quand le militantisme fait le choix des armes : les femmes d'Action directe et les médias », *Sens public. Revue internationale*, 2009/05 [En ligne] [http://www.sens-public.org/article.php?id\\_article=683](http://www.sens-public.org/article.php?id_article=683) ; GILZMER Mechtild, LEVISSÉ-TOUZE Christine, MARTENS Stefan (dir.), 2003. *Les femmes dans la Résistance en France*, Tallandier, Paris.

8. JAUNEAU Élodie, 2005. *Quand les femmes deviennent soldats. A l'origine de nouveaux rapports de genre dans l'armée française (1938-1976)*, Mémoire de DEA, Université Paris 7-Denis Diderot ; PRUVOST Geneviève, 2007. *Profession : policier. Sexe : féminin*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

9. CADIET Dominique, CHAUVAUD Frédéric, GAUVARD Claude, SCHMITT Pauline, TSIKOUNAS Myriam (dir.), 2010. *Figures de femmes criminelles*, Publications de la Sorbonne, Paris. LAGORGETTE Dominique, 2012. « La

En parallèle, du côté des sciences sociales et du comportement, la criminologie et la victimologie se sont attachées aux violences alternatives au schéma homme agresseur / femme victime, notamment en Amérique du Nord et encore plus précisément au Québec – en particulier avec les travaux de Renée Colette-Carrière<sup>10</sup>. En dépit des obstacles persistants<sup>11</sup> Ces recherches ont posé un regard critique sur la criminologie classique en soulignant son caractère éminemment sexiste, en en mettant en évidence qu'elle avait pour conséquence la reproduction des stéréotypes de genre et du contrôle social traditionnel des femmes, non seulement du point de vue du savoir sur le crime mais aussi de celui de la prise en charge de la délinquance et de la criminalité. Elles ont alors commencé à étudier la délinquance et la criminalisation des femmes. Enfin, elles ont proposé des études positives, qualitatives comme quantitatives, sur des situations de violences jusque là invisibilisées. Ces dernières ont mis en évidence que, si la place des femmes parmi la population des agresseurs n'était pas majoritaire, elle devait toutefois être prise en compte.

Enfin, du côté des sciences politiques se sont développées depuis les années 2000 des études transversales sur la place des femmes et des hommes dans les violences de guerre, y compris les violences sexualisées, en intégrant une approche post-coloniale – les violences médiatisées d'Abu Graibh occupant à ce titre une place d'accélérateur non négligeable<sup>12</sup>. Elles ont mis en évidence la participation directe des femmes à ces violences<sup>13</sup>, et, dans le cas plus précis des viols de guerre, la fréquence des agressions sexuelles subies commises par des femmes<sup>14</sup> et subies par des hommes. Les études empiriques sur la participation des femmes aux violences dans les conflits se ainsi sont multipliées.

La violence des femmes est ainsi progressivement devenue l'objet d'approche féministes multidimensionnelles - en témoigne l'organisation en 2010 d'une colloque d'ampleur sur ces

---

violence des femmes saisie par les mots. « Sorcière », « Tricoteuse », « Vésuvienne », « Pétroleuse » : un continuum toujours vivace ? », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012, p. 275-287.

10. Voir notamment COLLETTE-CARRIERE Renée, 1980. « La victimologie et le viol, un discours complice », *Criminologie*, 13, 60-79. [En ligne] <http://id.erudit.org/iderudit/017116ar> ; COLLETTE-CARRIERE Renée, LANGELIER-BIRON Louise, 1983. « Du côté des filles et des femmes, leur délinquance, leur criminalité », *Criminologie*, 16, p. 27-45.

11. Pour une analyse portant sur la criminologie Nord-américaine, voir PARENT Colette, 2012. « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), *Penser la violence des femmes*, 2012, p. 275-285.

12. PUAR Jasbir. K., 2004. « Abu Ghraib : Arguing against exceptionalism », *Feminist Studies*, 30, p. 1-14. Voir en particulier, pour un bilan au milieu des années 2000, PETCHESKY, Rosalind P., 2005. « Droits du corps et perversions de la guerre: droits et violences sexuels dix ans après Beijing », *Eres. Revue internationale des sciences sociales*, 184, p. 329-348

13. PARASHAR Swali, 2009. « Feminist international relations and the women militants. Case studies from Sri Lanka and Kashmir », *Cambridge Review of International Affairs*, 22/2, p. 235-256.

14. SJOBERG Laura, 2009. « Women and the genocidal rape of women. The gendered dynamics of gendered war crimes », [En ligne] [http://www.history.vt.edu/Ewing/Sjoberg\\_GRISTPaper.pdf](http://www.history.vt.edu/Ewing/Sjoberg_GRISTPaper.pdf)

questions, suivi d'un collectif en 2012, alors qu'en 1997, les études réunies sur le sujet par Cécile Dauphin et Arlette Farge avaient rencontré peu d'échos<sup>15</sup>. Toutefois les obstacles épistémologiques sont loin d'être levés, car ils s'ancrent profondément dans les représentations qui soutiennent les pratiques de reproduction de la différence des genres.

## 2. *La violence des femmes, contre l'essentialisme*

*A contrario*, que se passe-t-il lorsque l'on refuse de prendre en compte les violences alternatives au schéma homme agresseur / femme victime ? On naturalise la position de victime des femmes. Ce qui reconduit le schéma de représentation traditionnel de la différence des genres (les stéréotypes intériorisés de la femme passive et de l'homme actif). En d'autres termes, la position dans le rapport de violence est essentialisée par sa mise en relation avec une identité elle aussi essentialisée. Les effets théoriques et pratiques négatifs en sont les suivants.

Non seulement occulter les cas ne correspondant pas à la distribution genrée traditionnelle de la violence conduit à faire l'impasse sur une série de situations qui y échappent par définition (violences en contexte gay et lesbien, violences homophobes à l'encontre des hommes, violences touchant les trans et intersexes), mais cela entretient aussi un cercle vicieux de la théorie à la pratique, qui met en scène « le glissement de l'image statistique à son explication essentialiste »<sup>16</sup>. En d'autres termes, le schéma de distribution genré de la violence forme un biais théorique implicite, qui induit sur les recherches un biais statistique. Il conduit en effet à sous-évaluer voire à occulter les violences ne lui correspondant pas (il fait obstacle à l'objectivation des femmes agresseuses et des hommes victimes, qui restent peu visibles aux yeux des chercheurs). En retour, les lacunes dans les données le renforcent : puisque l'image statistique qui se dégage est celle de violences massivement commises par des hommes sur des femmes, c'est que, d'une manière ou d'une autre, cette distribution de la violence s'explique par la « nature » féminine et masculine (les femmes sont des victimes naturelles des hommes naturellement agresseurs). Les constats dressés sur le sujet par la

---

15. DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.), 1997. *De la violence et des femmes*, Albin Michel, Paris.

16. LE BODIC Cédric, « Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ? », *Champ pénal/Penal field*, 8/2011, [En ligne] <http://champpenal.revues.org/8092>

criminologue Monique Tardif dans les années 2000 répètent ainsi ceux de Renée Collette-Carrière il y a trente ans<sup>17</sup>.

Un exemple particulièrement marquant, mais dont l'analyse peut être étendu à l'ensemble des violences commises par les femmes<sup>18</sup>, est celui des violences sexuelles et au plus haut degré les violences pédocriminelles, « la violence pédophile au féminin » restant « une figure impensable », pour reprendre les termes de Jean-Raphaël Bourge<sup>19</sup>. La criminologue et sexologue Monique Tardif a ainsi souligné comment le déni des violences sexuelles perpétrées par des femmes sur les enfants relevait à la fois d'une stratégie de protection de la représentation traditionnelle de la fonction maternelle et d'une stratégie de mise à distance d'une possible reconnaissance de sexualités agressives chez des femmes<sup>20</sup>. Les stéréotypes de genre sont largement intériorisés par les victimes comme les acteurs du système judiciaire, et cette image naturalisée de « la » femme, « *nourricière, gentille, passive et soumise* »<sup>21</sup> forme alors un biais de sélection des violences qui affecte leur processus de judiciarisation tout autant les recherches empiriques. Ainsi, à la non déclaration voire au déni des violences sexuelles subies par les victimes (masculines et féminines, enfants et adultes)<sup>22</sup> s'ajoute un traitement judiciaire des violences sexuelles (de l'enregistrement de la plainte au procès) commises par des femmes distinct<sup>23</sup> de celui des agressions perpétrées par des hommes sur des femmes ou des enfants<sup>24</sup>. Les cas ne correspondant pas au schéma genré traditionnel des violences sexuelles ont ainsi moins de chance d'être judiciarisés, et même d'être reconnues et désignées comme violences par leurs victimes elles-mêmes. Leur taux de prévalence est alors

---

17. TARDIF Monique, 2001. « Des abus sexuels perpétrés par des femmes et des adolescentes. L'ultime tabou », *Revue québécoise de psychologie*, 22, p. 112-118.

18. Ce biais s'étend à l'ensemble des délits commis par les femmes (TARDIF 2001, p. 117 ; voir aussi Dauphin, Farge (dir.), 1997).

19. BOURGE Jean-Raphaël, 2012. « La violence pédophile au féminin : une figure impensable » dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012, p. 211-220. L'auteur mène des recherches sur ces questions mais aussi sur la manière dont les mouvements antiféministes instrumentalisent la question de la violence des femmes.

20. TARDIF Monique, 2001.

21. HARRATI Sonia, VAVASSORI David, VILLERBU Loïck M., 2007. « La criminalité sexuelle des femmes : Étude des caractéristiques psychopathologiques des femmes auteures d'agressions sexuelles », in TARDIF, Monique (dir.), 2007. *L'Agression Sexuelle : Coopérer au-delà des frontières, Cifas 2005*, Cifas-Institut Philippe-Pinel de Montréal, p. 25-36.

22. MAYER Adele, 1992. *Women sex offenders*, Learning Publications, Holmes Beach.

23. HETHERTON J., BREADSALL L., 1988. « Decisions and attitudes concerning child sexual abuse : Does the gender of the perpetrator make a difference to child protection professionals ? *Child Abuse and Neglect*, 22 (12), p. 1265-1283, ainsi que HETHERTON J., 1999. « The idealization of women : Its role in the minimization of child sexual abuse by females », *Child Abuse and Neglect*, 23 (2), p. 161-74.

24. Il n'y a pas de consensus sur la nature et les explications de cette différence : certains travaux empiriques affirment que les femmes agresseurs bénéficient d'un traitement pénal plus favorables, d'autres soutiennent la thèse inverse, et un troisième faisceau de travaux, plus extensifs et fondés à la fois sur les données sociologiques et les études historiques, met en évidence que les modalités de contrôle de la violence des femmes sont simplement distinctes de celles appliquées à celles des hommes, tout en restant disciplinaires : moins carcérales que médicales voire psychiatriques, plus civiles que pénales.

très difficile voire impossible à établir, et les études scientifiques tendent en conséquence à en produire une image qui légitime le stéréotype de la femme passive et de l'homme agressif. Le lien entre sous-enregistrement des violences commises par les femmes, division genrée de l'étude et de la prise en charge de la violence et stéréotypes de genre est donc intrinsèque.

Deuxièmement, l'occultation des violences des femmes génère en retour des effets d'hypertrophie de cette violence, que l'on peut même qualifier d'effets de monstruosité. Plus la violence des femmes est invisibilisée, moins elle est étudiée, plus elle apparaît de l'ordre du spectaculaire, de l'anormal, voire du contre-nature, plus elle génère des « mises en récit spécifiques »<sup>25</sup> profanes comme savantes visant à préserver l'ordre et la différenciation traditionnelle des sexes : la pathologisation et la psychologisation des femmes violentes, de l'hystérisation au diagnostic de « sadisme pathologique ».

Ces effets de monstruosité ont une histoire longue en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Depuis la naissance de la psychiatrie criminelle puis de la criminologie au 19<sup>e</sup> siècle, la figure de la femme violente est investie de représentations liées à la monstruosité. Elle est dépolitisée et dé-socialisée, pour être psychologisée et pathologisée : anormale, hystérique ou folle<sup>26</sup>, elle transgresse non seulement les lois de la société, mais aussi celle du genre naturalisé, celles-là même de sa « nature » féminine qui la voudraient passives et non agressives. On trouve ce discours de manière exemplaire chez le célèbre criminologue italien Cesare Lombroso : la femme criminelle est bien plus monstrueuse que l'homme criminel, car active dans la violence, elle contredit sa nature en se « virilisant »<sup>27</sup>. Une conception analogue traverse les éditions successives de la *Psychopathia Sexualis* du psychiatre et médecin légiste Richard von Krafft-Ebing, référence centrale pour l'étude des déviations sexuelles dans les vingt-cinq dernières années du 19<sup>e</sup> siècle. La différence empirique constatée dans la distribution genrée des auteurs de violences sexuelles, de l'attentat au grand assassinat, est imputable à ce fondement naturel qu'est l'inégalité essentielle des femmes et des hommes : « dans le rapport des deux sexes, c'est à l'homme qu'échoit le rôle actif et même agressif, tandis que la femme se borne au rôle passif et défensif »<sup>28</sup> - ce qui fonde une certaine

---

25. CARDI Coline, PRUVOST Geneviève, 2011. « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, 8/2011, [En ligne] <http://champpenal.revues.org/8039>

26. RIPA Yannick, 1985. *La ronde des folles. Femme, folie et enfermement au XIXe siècle*, Aubier, Paris ; EDELMAN Nicole, 2003. *Les métamorphoses de l'hystérique, du XIXe siècle à la Grande Guerre*, Editions La découverte, Paris.

27. LOMBROSO Cesare, FERRERO Guglielmo, 1896 (1893). *La femme criminelle et la prostituée*, Alcan, Paris, traduction de LOMBROSO Cesare, FERRERO Guglielmo, 1893, *La Donna delinquente, la prostituta e la donna normale*, Torino : s.n

28. KRAFFT-EBING Richard (von), 1895. *Psychopathia Sexualis, avec des recherches spéciales sur l'inversion*



naturalité du sadisme chez l'homme et du masochisme chez la femme. Ainsi, la femme sadique est une double aberration – non seulement elle est perverse, mais sa perversion contredit la nature féminine – ce qui conduit Krafft-Ebing à essentialiser l'image statistique et clinique sur le fondement de cet *a priori* qu'est la définition naturaliste du genre : le sadisme chez les femmes ne peut être que rarissime car il contredit leur nature ; il n'en existe donc que très peu de cas empiriques<sup>29</sup>.

Il serait erroné de penser que ces discours sont historiquement datés et dépassés. On peut citer en exemple la représentation de la délinquance de groupe composés de filles qui s'est développée en France à partir de 2005, et qui a fait l'objet d'une véritable panique morale dont la presse fut la caisse de résonance principale<sup>30</sup> : les fantasmes d' « ultra-violence » des filles – elles seraient plus violentes que les garçons, qui inscriraient leur violence en groupe dans une culture hiérarchique régulatrice absente chez les filles – vont de pair avec la tendance forte à la psychologisation voire la psychiatrisation de cette violence (alors que les causes de la délinquance de groupes juvéniles masculins sont, elles, largement appréhendées comme sociologiques)<sup>31</sup>.

Le lien entre invisibilisation de la violence des femmes, hypertrophie de cette violence et stéréotypes essentialisés de genre liés à la domination masculine apparaît lui aussi comme intrinsèque. Les effets de monstruosité générés par les violences féminines sont le corollaire du schéma de représentation essentialiste et différentialiste selon lequel les femmes seraient passives par nature et donc naturellement disposées à être victimes, et les hommes naturellement actifs et ainsi agresseurs<sup>32</sup>. Cette stratégie discursive traditionnelle, dont on

---

*sexuelle, traduction de la huitième édition allemande par Émile Laurent et Sigismund Csapo*, Carré, Paris, p. 82. Ce schéma de représentation est celui qui a légitimé, et légitime encore, le prétendu masochisme féminin.

29. « On s'explique facilement que le sadisme, perversion fréquente chez l'homme, ainsi que nous l'avons constaté, soit beaucoup plus rare chez la femme. D'abord le sadisme n'est (...) en réalité qu'une accentuation pathologique de la virilité du caractère sexuel ». *Ibid.*, p. 119.

30. Pour des études sur les phénomènes de peur collective liés aux représentations de la délinquance juvénile des garçons comme des filles, voir les travaux du sociologue Laurent MUCCHIELLI, en particulier pour cette période en France MUCCHIELLI Laurent, 2006. « La violence des jeunes : peur collective et paniques morales au tournant du XXe et du XXIe siècles », dans LEVY René, MUCCHIELLI Laurent, ZAUBERMAN Renée (dir.), 2006. *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, L'Harmattan, Paris, p. 195-223. Sur les « bandes de filles », voir RUBI, Stéphanie, 2005. *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Puf, Paris et NIGET David, 2012 « 'Bad girls'. La violence des filles, généalogie d'une panique morale », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.) 2012, p. 300-313, surtout centré sur le monde anglo-saxon.

31. Pour une étude sociologique des « bandes de filles », voir RUBI, 2005 et RUBI Stéphanie, 2007, « Des filles dans les bandes de filles », dans MOHAMMED Marwan, MUCCHIELLI Laurent (dir.), 2007. *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, La Découverte, Paris.

32. Rappelons ici que Pierre Bourdieu soulignait que la dichotomie actif / passif était l'axe organisateur du système symbolique de domination masculine. BOURDIEU Pierre, 2002 (1998), *La domination masculine*, Seuil, Paris.

peut sans crainte affirmer qu'elle est sexiste, est bien celle qu'emploient les masculinistes. Leur discours explicite consiste à nier la réalité statistique des violences commises par les hommes et à affirmer l'omniprésence de la violence commise par les femmes au mépris des données, et à affirmer sans aucun fondement empirique la symétrie qualitative et quantitative de ces violences. Mais à l'analyse, ce discours repose sur une mise en récit analogue à celles précédemment citées : celui de la contre-nature féminine. Car il érige les récits spectaculaires de certains cas en paradigmes de la femme monstrueuse – de la virago hystérique à la « femme battante » surpuissante, en passant par la mère dévoratrice.

A l'inverse, les études historiques et empiriques sur la violence des femmes conduisent à réfuter les discours mettant en scène ces stéréotypes genrés, et en conséquence les arguments masculinistes. Elles montrent en effet, d'une part que la dissymétrie quantitative entre violence des hommes et violence des femmes subsiste, et de l'autre, replacent la violence des femmes dans leurs coordonnées socio-politiques, ce qui fait obstacle à la pathologisation et à la « monstruosification » des femmes violentes. Face aux masculinistes, et plus généralement aux schémas de représentation antiféministes persistants, nous avons tout à gagner à étudier la violence des femmes

Car les conséquences politiques théoriques et pratiques du refus de prendre en compte la violence des femmes sont profondément conservatrices. Un exemple est à ce titre paradigmatique : l'explication biologisante des violences sexuelles par certaines théories issues de la psychobiologie évolutionniste<sup>33</sup>. Dans ce cadre, le genre est rabattu sur le sexe : hommes et femmes sont d'abord mâles et femelles de l'espèce humaines. La violence sexuelle est définie comme un comportement adaptatif, sélectionné par l'évolution, qui serait le propre des mâles car il viserait la maximisation des chances de reproduction. La violence sexuelle trouve donc sa source et sa cause dans un désir sexuel naturel à visée procréative. Les victimes de viol seraient donc pour la plus grande part des femmes en âge de procréer, préférentiellement durant leur période d'ovulation. Le paradigme du viol est en conséquence strictement hétérosexuel : il doit consister en une pénétration vaginale avec violence sur des femmes pubères<sup>34</sup>. Radicaliser le modèle genré traditionnel des violences sexuelles et occulter

---

33. Ces théories font controverse au sein même de la discipline. Voir pour exemple le compte rendu critique de EINON Dorothy, 2002. « More an Ideologically Driven Sermon than Science », *Biology & philosophy*, 17, p. 445-456, sur THORNHILL Randy, PALMER Craig T., 2000. *A Natural History of Rape: Biological Bases of Sexual Coercion*, MIT Press. Cambridge (Mass).

34. THORNHILL, PALMER, 2000, p. 1. « Rape is typically defined, and defined in this article, as the use of force or threat of force to achieve penile-vaginal penetration of a woman without her consent », MACKIBBIN William F., SHACKELEFORD Todd K., GOETZ Aaron T., STARRATT Valerie G., 2008. « Why Do Men Rape? An Evolutionary Psychological Perspective », *Review of general psychology*, 12, p. 86-97 : p. 86.

les autres situations (violences homosexuelles, violences subies par des hommes, violences commises par des femmes, violences sexuelles sur les enfants) est ainsi une nécessité pour ces théories : il faut que l'image statistique homme agresseur / femme victime soit renforcée pour étayer leur définition biologique du viol et prouver qu'il s'agit bien d'une réalité naturelle mettant aux prises les mâles et les femelles de l'espèce, et non des individus aux identités de genre construites pris dans des relations de domination sociale et politique.

Les conséquences politiques de ce type d'approche biologisante sont massivement antiféministes. Les stratégies des femmes face à la violence sexuelle ne sont décrites que dans une sémantique de la passivité de la réactivité digne de celle du 19<sup>e</sup> siècle : les femelles humaines, jamais actives, développent des stratégies de défense, d'évitement, etc. Les violences commises par les hommes se trouvent indirectement légitimées car elles ne sont que des effets de nature, et une partie de la responsabilité des viols est implicitement imputée à leurs victimes, qui sont la cible d'injonctions sociales et comportementales traditionnelles fondées sur des « facteurs de risques » prétendument établis scientifiquement<sup>35</sup>. Les réponses concrètes apportées aux violences sexuelles et à leur prévention se formulent en effet en termes de contrôle social du corps, des comportements et de la liberté d'action et de mouvement des femmes : limitation des déplacements géographiques seules, séparation des hommes et des femmes par des barrières physiques et sociales, injonction implicite à l'autocontrôle vestimentaire et comportemental important face aux hommes<sup>36</sup>.

En d'autres termes, nier les violences alternatives au schéma homme agresseur / femme victime conduit à renforcer la naturalisation des violences et des identités de genre des individus pris dans des rapports de violence. Ce qui conduit à l'essentialisation du statut de victime pour les femmes. Les conséquences sociales et politiques en sont la négation de l'agentivité des femmes et la promotion de politiques conservatrices, transcendantes et protectionnistes<sup>37</sup> - conclusion qui rejoint celles des féministes post-coloniales. Ces politiques « paternalistes » valorisent un modèle de la femme non exposé au sexe, et disqualifient les droits positifs du corps et à la sexualité<sup>38</sup> en leur opposant les droits négatifs (déclarations

---

35. « En prenant pour acquis la définition traditionnelle des rôles sexuels, on accepte et on excuse la sexualité agressive chez l'homme tout en consacrant et sanctionnant la vulnérabilité de la femme ». COLLETTE-CARRIERE, Renée 1980, p. 75.

36. MAZALEIGUE-LABASTE, 2011. p. 243. Pour les confrontations critiques des sciences évolutionnistes du comportement avec le féminisme voir GOWATY Patricia A. (dir.), 2013 (1997). *Feminism and evolutionary biology, Boundaries, Intersections and Frontiers*, Chapman & Hall, New York.

37. MAZALEIGUE-LABASTE, 2011. p. 242.

38. Santé sexuelle, qui implique un ensemble de droits économiques portés par des structures et des institutions, droit au plaisir et à l'expression sexuelle.

contre la violence faite aux femmes) - ces derniers peuvent se contenter du renforcement de lois pénales<sup>39</sup>, mais n'impliquent ni ressource économiques et matérielles, ni créativité institutionnelle et politique, ni promotion de nouveaux droits<sup>40</sup>.

### 3. De la violence des femmes au féminisme intersectionnel

On ne peut donc penser une politique féministe qui propulse en son cœur l'agentivité des femmes si on naturalise leur position de victimes des hommes à protéger. A l'inverse, la prise en compte des violences échappant au schéma homme agresseur / femme victime, et en particulier des violences commises par les femmes, implique une repolitisation de l'ensemble des phénomènes de violence qui évite ces écueils.

Car c'est faire de la violence des hommes comme celle des femmes, non des faits de nature inamovibles, mais bien des phénomènes sociaux et politiques, qui peuvent alors faire l'objet de transformations et donc de luttes et d'interventions actives. Cette dénaturalisation conduit à la possibilité d'une reconnaissance pleine et entière de l'ensemble des violences, celles commises et subies par des hommes comme des femmes, des trans' comme des intersexes, des adultes comme des enfants, dans des contextes hétérosexuels comme gays ou lesbiens, privés comme publics et politiques, ce qui ouvre vers une appréhension multidimensionnelle et intersectionnelle de la violence. L'étude des violences de guerre a ainsi mis en évidence depuis les années 1990 que, si les femmes subissent massivement des violences sexuelles durant les conflits armés (viols, sévices et tortures sexuelles, humiliations, etc.), les hommes en sont aussi les victimes habituelles<sup>41</sup>. Les violences sexuelles exercées contre les femmes et les hommes *par des hommes et des femmes* « participent des mêmes stratégies de domination

---

39. MILLER Alice M., 2004. « Sexuality, Violence against Women, and Human Rights: Women Make Demands and Ladies Get Protection », *Health and Human Rights*, 7, p. 16-47.

40. PETCHESKY, 2005, p. 333.

41. PETCHESKY, 2005, p. 342-344. Ces faits sont documentés quant aux conflits en ex-Yougoslavie, les pogroms anti-musulmans de l'état indien du Gujarat en Inde, et les violences perpétrées sur les prisonniers irakiens à Abu Ghraib, à la suite des analyses qu'en a livrées Jasbir Puar (PUAR, 2004). Dans un cadre qui dépasse la question de la violence sexuelle, les violences des femmes hutus à l'égard des femmes Tutsis durant le génocide au Rwanda ont aussi été documentées. Quant aux violences sexuelles, on peut citer publié le 4 Août 2010 dans le *Journal of American Medical Association*, et prenant pour objet les violences sexuelles dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Les statistiques de cette étude, conduite sur un échantillon de 998 adultes de plus de 18 ans, mettent en évidence que 41,1% des femmes et 10% des hommes ayant survécu aux violences sexuelles affirment que l'agresseur était une femme. Si l'on manque encore de recul sur cette étude et sur le chiffre allégué d'agresseur féminins, l'ensemble des ONG présentes sur le terrain reconnaissent l'existence de nombreuses victimes masculines. JOHNSON Kirsten, SCOTT Jennifer, RUGHITA Bigy, KISIELEWSKI Michael, ASHER Jana, ONG Ricardo, LAWRY Lynn, 2010. « Association of Sexual Violence and Human Rights Violations With Physical and Mental Health in Territories of the Eastern Democratic Republic of the Congo », *Journal of American Medical Association*, 304 (5), p. 553-562.

ethniques et politiques qui articulent violences sexualisées et racialisées ; la misogynie, l'homophobie et les sévices sexuels infligés aux individus des groupes ethno-culturels jugés « inférieurs », dans le cadre de conflits, sont ainsi difficilement dissociables »<sup>42</sup>. Ces violences sont ainsi à la fois sexuelles et politiques, en ce qu'elles mobilisent les actes sexuels dans des cultures marquées par les représentations traditionnelles de la virilité, afin d'humilier les individus du groupe constitué comme « ennemi », notamment sur des critères ethniques. Récuser l'essentialisation de l'homme agresseur en analysant les situations politiques et sociales, publiques et privées où les hommes sont victimes permet ainsi de contribuer à une déconstruction politique des cultures de la masculinité et de la virilité, en mettant en évidence leurs effets délétères sur l'ensemble des individus, quel que soit leur genre. Plus largement, ces études montrent que les violences doivent être replacées dans le cadre d'une compréhension globale des rapports sociaux et politiques : le genre est un paramètre qui doit être replacé au sein des facteurs de dominations multiples qui sont eux aussi déterminant - ethniques, religieux, économiques et de classe.

Enfin, étudier la violence des femmes, c'est leur reconnaître dans le même mouvement une agentivité propre, y compris une agentivité politique qui intègre des usages de la violence – et cesser de repousser à l'arrière scène de l'histoire la violence politique des militantes, révolutionnaires, terroristes ou émeutières en la subordonnant au pouvoir d'action et de décision des hommes.

### *Conclusion*

Loin de nuire aux luttes contre la violence envers les femmes, la prise en compte des situations de violences alternatives au schéma homme agresseur / femme victime, et en particulier de la violence des femmes, est nécessaire d'un point de vue féministe. Car c'est montrer, contre l'assignation à une quelconque nature et contre la confiscation de l'agentivité féminine, que les violences relèvent de structures historiquement et socialement et politiquement situées et construites, qui appellent des approches pluralistes et différenciées. Ces dernières sont est elle aussi un moyen de refuser l'essentialisation : en repolitisant et re-socialisant les violences, elle permet de récuser en acte la naturalisation des identités de genre des individus pris dans des rapports de violence. Ce qui ouvre la possibilité d'une

---

42. MAZALEIGUE-LABASTE, 2011, p. 240.

intervention pratique et sociale, et dégage des espaces pour des politiques publiques et d'éducation dépassant les schémas traditionnels.

### *Bibliographie des textes cités*

- BOURDIEU Pierre, 2002 (1998), *La domination masculine*, Seuil, Paris.
- BOURGE Jean-Raphaël, 2012. « La violence pédophile au féminin : une figure impensable » dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 211-220.
- BUGNON Fanny, 2009. « Quand le militantisme fait le choix des armes : les femmes d'Action directe et les médias », *Sens public. Revue internationale*, 2009/05 [En ligne] [http://www.sens-public.org/article.php3?id\\_article=683](http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=683).
- CADIET Dominique, CHAUVAUD Frédéric, GAUVARD Claude, SCHMITT Pauline, TSIKOUNAS Myriam (dir.), 2010. *Figures de femmes criminelles*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- CARDI Coline, PRUVOST Geneviève, 2011. « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, 8/2011, [En ligne] <http://champpenal.revues.org/8039>
- CARDI Coline, PRUVOST Geneviève, 2012, « Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques » dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 13-63.
- COLLETTE-CARRIERE Renée, 1980. « La victimologie et le viol, un discours complice », *Criminologie*, 13, 60-79. [En ligne] <http://id.erudit.org/iderudit/017116ar>
- COLLETTE-CARRIERE Renée, LANGELIER-BIRON Louise, 1983, « Du côté des filles et des femmes, leur délinquance, leur criminalité », *Criminologie*, 16, p. 27-45.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.), 1997. *De la violence et des femmes*, Albin Michel, Paris.
- EDELMAN Nicole, 2003. *Les métamorphoses de l'hystérique, du XIXe siècle à la Grande Guerre*, Editions La découverte, Paris.
- EINON Dorothy, 2002. « More an Ideologically Driven Sermon than Science », *Biology & philosophy*, 17, p. 445-456.
- FARGE Arlette, « Evidentes émeutières », dans DAVIS Z. Nathalie, FARGE Arlette (dir.), 2002. *Histoire des femmes en Occident III, XVIe-XVIIIe s.*, Perrin, Paris, p. 555-575
- FARGE Arlette, 2012. « Préface », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 9-12.
- GILZMER Mechtild, LEVISSE-TOUZE Christine, MARTENS Stefan (dir.), 2003. *Les femmes dans la Résistance en France*, Tallandier, Paris.
- GOWATY Patricia A. (dir.), 2013 (1997). *Feminism and evolutionary biology, Boundaries, Intersections and Frontiers*, Chapman & Hall, New York.
- HARRATI Sonia, VAVASSORI David, VILLERBU Loïck M., 2007. « La criminalité sexuelle des femmes : Étude des caractéristiques psychopathologiques des femmes auteures d'agressions sexuelles », in TARDIF, Monique (dir.), 2007, *L'Agression Sexuelle : Coopérer au-delà des frontières, Cifas 2005*. Cifas-Institut Philippe-Pinel de Montréal, p. 25-36.
- HETHERTON J., 1999. « The idealization of women : Its role in the minimization of child sexual abuse by females », *Child Abuse and Neglect*, 23 (2), p. 161-74.
- HETHERTON J., BREADSALL L., 1988. « Decisions and attitudes concerning child sexual abuse : Does the gender of the perpetrator make a difference to child protection professionals ? » *Child Abuse and Neglect*, 22 (12), p. 1265-1283.

- JAUNEAU Élodie, 2005. *Quand les femmes deviennent soldats. A l'origine de nouveaux rapports de genre dans l'armée française (1938-1976)*, 2005. Mémoire de DEA, Université Paris 7-Denis Diderot.
- JOHNSON Kirsten, SCOTT Jennifer, RUGHITA Bigy, KISIELEWSKI Michael, ASHER Jana, ONG Ricardo, LAWRY Lynn, 2010. « Association of Sexual Violence and Human Rights Violations With Physical and Mental Health in Territories of the Eastern Democratic Republic of the Congo », *Journal of American Medical Association*, 304 (5), p. 553-562.
- KRAFFT-EBING Richard (von), 1895. *Psychopathia Sexualis, avec des recherches spéciales sur l'inversion sexuelle, traduction de la huitième édition allemande par Émile Laurent et Sigismond Csapo*, Carré, Paris.
- LAGORGETTE Dominique, 2012. « La violence des femmes saisie par les mots. « Sorcière », « Tricoteuse », « Vésuvienne », « Pétroleuse » : un continuum toujours vivace ? », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 275-287.
- LE BODIC Cédric, 2011. « Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ? », *Champ pénal/Penal field*, 8/2011 [En ligne] <http://champpenal.revues.org/8092>
- LOMBROSO Cesare, FERRERO Guglielmo, 1896 (1893). *La femme criminelle et la prostituée*, Alcan, Paris, traduction de LOMBROSO Cesare, FERRERO Guglielmo, 1893, *La Donna delinquente, la prostituta e la donna normale*, Torino : s.n
- MACKIBBIN William F., SHACKELEFORD Todd K., GOETZ Aaron T., STARRATT Valerie G., 2008. « Why Do Men Rape? An Evolutionary Psychological Perspective », *Review of general psychology*, 12, p. 86-97.
- MARTIN Jean-Clément, 2008. *La révolte brisée, femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Armand Colin, Paris.
- MAYER, Adele, 1992. *Women sex offenders*, Learning Publications, Holmes Beach.
- MAZALEIGUE-LABASTE Julie, 2011. « Viols et genres. Fonctions du droit et des procédures judiciaires dans la construction et la déconstruction des paradigmes de l'épistémologie du genre », dans *Jurisprudence. Revue critique*, 2, p. 229-246.
- MILLER Alice M., 2004. « Sexuality, Violence against Women, and Human Rights: Women Make Demands and Ladies Get Protection », *Health and Human Rights*, 7, p. 16-47.
- MUCCHIELLI Laurent, 2006. « La violence des jeunes : peur collective et paniques morales au tournant du XXe et du XXIe siècles », dans LEVY René, MUCCHIELLI Laurent, ZAUBERMAN Renée (dir.), 2006. *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, L'Harmattan, Paris, p. 195-223.
- NIGET David, 2012 « 'Bad girls'. La violence des filles, généalogie d'une panique morale », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 300-313.
- PARASHAR Swali, 2009. « Feminist international relations and the women militants. Case studies from Sri Lanka and Kashmir », *Cambridge Review of International Affairs*, 22/2, p. 235-256.
- PARENT Colette, 2012. « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 275-285.
- PETCHESKY, Rosalind P., 2005. « Droits du corps et perversions de la guerre: droits et violences sexuels dix ans après Beijing », *Eres. Revue internationale des sciences sociales*, 184, p. 329-348.
- PRUVOST Geneviève, 2007. *Profession : policier. Sexe : féminin*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

- PUAR Jasbir. K., 2004. « Abu Ghraib: Arguing against exceptionalism », *Feminist Studies*, 30, p. 1-14.
- RIPA Yannick, 1985. *La ronde des folles. Femme, folie et enfermement au XIXe siècle*, Aubier, Paris.
- RUBI Stéphanie, 2007, « Des filles dans les bandes de filles », dans MOHAMMED Marwan, MUCCHIELLI Laurent (dir.), 2007. *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, La Découverte, Paris.
- RUBI, Stéphanie, 2005. *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Puf, Paris.
- SJOBERG Laura, 2009. « Women and the genocidal rape of women. The gendered dynamics of gendered war crimes », [En ligne] [http://www.history.vt.edu/Ewing/Sjoberg\\_GRISTPaper.pdf](http://www.history.vt.edu/Ewing/Sjoberg_GRISTPaper.pdf)
- TARDIF Monique, 2001. « Des abus sexuels perpétrés par des femmes et des adolescentes. L'ultime tabou », *Revue québécoise de psychologie*, 22, p. 112-118.
- THORNHILL Randy, PALMER Craig T., 2000. *A Natural History of Rape: Biological Bases of Sexual Coercion*, MIT Press. Cambridge (Mass).
- WATREMEZ Vanessa, « La violence dans les relations lesbiennes : recension des récits », 2012, dans CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012. *Penser la violence des femmes*, Editions La découverte, Paris, p. 220-230.